PIGEON GRANULATS
CENTRE ILE-DE-FRANCE

DOSSIER DE DEMANDE DE PROLONGATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE

Rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de MONTLANDON (28)

TOME 5
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

CBTP LABORATOIRE

Janvier 2020 – Indice 1.3

PIGEON GRANULATS
CENTRE ILE-DE-FRANCE

DOSSIER DE DEMANDE DE PROLONGATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE

Rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de MONTLANDON (28)

TOME 5
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

CBTP LABORATOIRE

Janvier 2020 – Indice 1.3

SOMMAIRE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

PRÉSENTATION 3
LOCALISATION DU SITE 4
LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES 6
SERVITUDES ET CONTRAINTES 7
JUSTIFICATIONS DU PROJET 8
ÉTUDES DES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET 9
LA REMISE EN ÉTAT DU SITE 26

PRÉSENTATION

L'article R.512-8 III du Code de l'Environnement spécifie « *afin de faciliter la prise de connaissance par le public des informations contenues dans l'étude d'impact, celle-ci fera l'objet d'un résumé non technique* ».

Ce document, volontairement succinct, présente la demande de prolongation d'exploiter autorisée au titre des Installations Classées déposée par la société **PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE** sur la commune de **MONTLANDON, au lieu-dit « La Butte de Montlandon».**

Il s'adresse aux lecteurs désireux d'appréhender rapidement et dans son ensemble **les caractéristiques générales** du dossier et **les principaux points** de l'étude d'impact relative à l'exploitation de la carrière et au traitement des matériaux.

Pour une information plus complète, on pourra se reporter **à l'étude d'impact et aux études techniques spécifiques** dans lesquelles sont traitées de façon exhaustive les incidences du projet sur le sol, les eaux, le paysage, le milieu naturel et les populations concernées.

OBJET DE LA DEMANDE

La société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE, appartenant au groupe PIGEON, est un acteur majeur de l'aménagement du territoire du grand Ouest.

Le présent dossier correspond à une **demande de prolongation d'exploiter** la carrière de la Butte de Montlandon (rubrique 2510-1 de la nomenclature ICPE). Le projet ne modifie en rien le principe d'exploitation en vigueur. Les conditions d'exploitation restent les mêmes qu'actuellement.

Le projet porte sur une superficie de 8,72 ha.
Aucune extension et aucun approfondissement de la carrière ne sont demandés.
La production moyenne extraite de gisement sera de 40 000 tonnes par an en moyenne et 70 000 tonnes par an au maximum.
La durée de prolongation sollicitée est de 15 ans.

LOCALISATION DU SITE

Le projet est localisé dans le département d'Eure-et-Loir, à 8 km au Sud de la commune de La Loupe et à 16,5 km au Nord-Est de Nogent-le-Rotrou.

La carrière se trouve dans la partie Nord-Ouest du territoire communal de **MONTLANDON**, à environ 720 m du centre-bourg. On y accède à partir de la **RD 923** (anciennement RN 23).

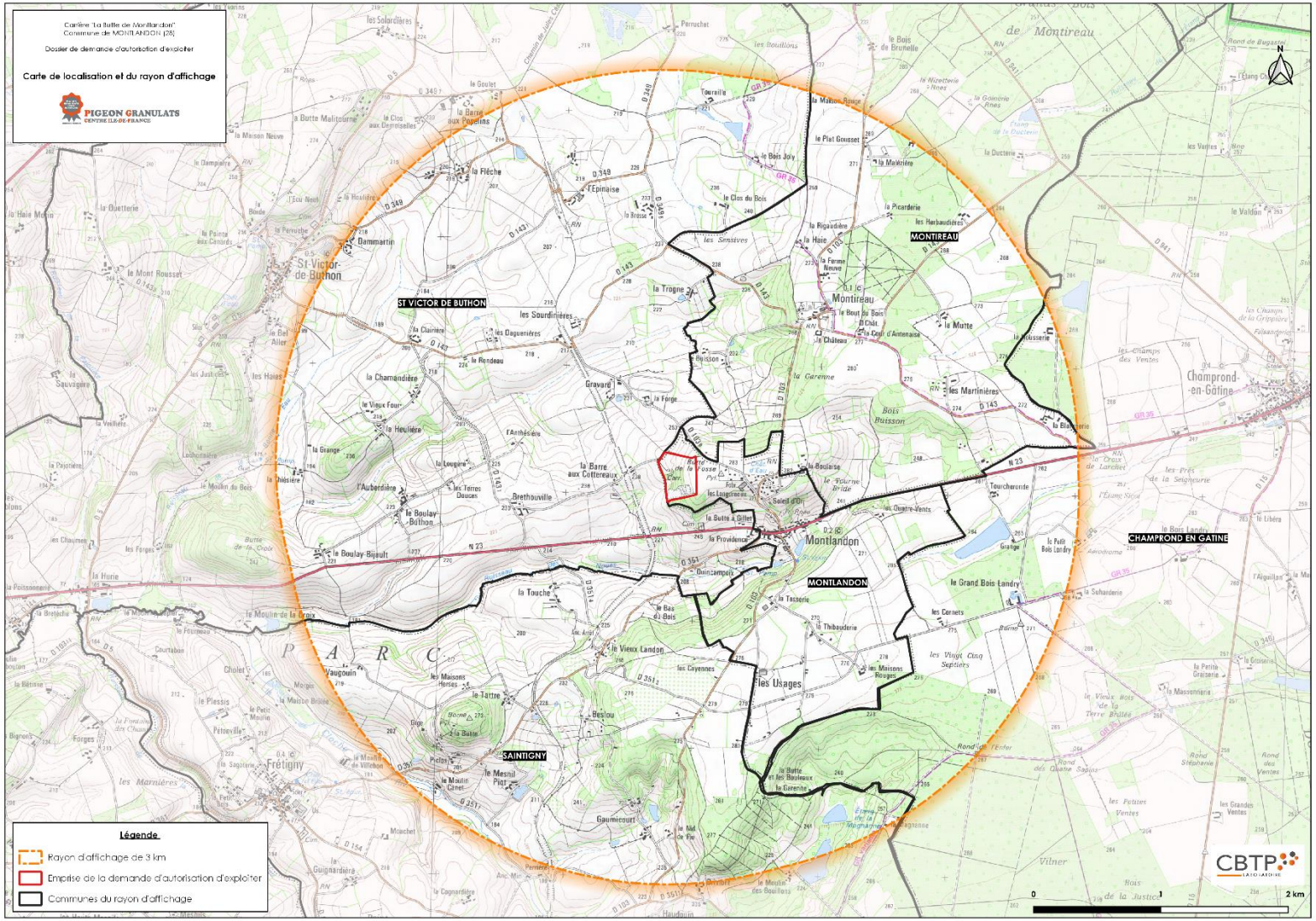

LE SITE

La parcelle concernée par le projet est partagée en trois :

•l'extraction existante, située au Sud, d'une superficie de l'ordre de 2,2 ha,

•au Nord de cette zone, le secteur n'est pas encore exploité (4,6 ha). Il est composé d'une prairie servant au pâturage du bétail, d'une ancienne petite carrière et d'un boisement. La jouissance des terres a été laissé à l'agriculteur,

•aux limites Sud de la parcelle, le secteur a été remis en état suite à l'extraction du gisement (0,4 ha). Les fronts ont été taluté et boisé.

Extraction actuelle

Secteur remis en état

Partie non-exploitée avec vue sur le boisement

Ancienne carrière, non-exploitée aujourd'hui

LE PROJET EN QUELQUES CHIFFRES

MÉTHODE ET MOYENS D'EXPLOITATION

- Superficie concernée : **8,72 ha,**
- Emprise exploitable **: De l'ordre de 4,6 ha,**
- Tonnage annuel moyenne / maximal sollicité : **40 000 tonnes de gisement extrait / 70 000 tonnes de gisement extrait,**
- Durée sollicitée : **15 ans,**
- Cote minimale d'extraction : **248 m NGF** (Nivellement général de la France) **et 255 m NGF en partie Est du site.**

DÉTAILS CONCERNANT L'EXPLOITATION

À ciel ouvert, en fouille sèche :

•Les campagnes d'extraction seront intermittentes et fonction des chantiers à approvisionner,

•Le décapage sera réalisé au fur et à mesure du besoin en gisement,

•Les sables extraits ne nécessitent pas de traitement ou de lavage et sont évacués directement par camions,

•La remise en état du site coordonnée aux travaux d'extraction,

•Les matériaux commercialisés seront évacués par camions dans un rayon de 40 km autour de la carrière pour les marchés locaux des travaux publics.

NATURE ET QUANTITÉS DES MATÉRIAUX UTILISÉS

L'exploitation de la Butte de Montlandon exploite les sables du Perche, dont la hauteur atteint localement 25 mètres. Le tonnage qui sera exploité sur la carrière a été estimé à 450 000 tonnes.

À droite, une photographe illustrant la couleur ocre qui caractérise les sables du Perche.
Cette couleur permet de les reconnaître facilement, elle est due aux oxydes de fer.

Front d'exploitation de la carrière de la Butte de Montlandon

TRAVAUX DE DÉCOUVERTE ET STÉRILES

L'horizon de découverte est constitué :

•De terre végétale sur une épaisseur de 0,2 m en surface,

•De stériles de découverte estimées à épaisseur moyenne de 8 m d'argiles à silex. Elles représentent environ un volume de 265 000 m^3 de matériaux.

Les matériaux de découverte seront prioritairement régalés pour le talutage des fronts d'exploitation et pour le remblayage partiel du site dans le cadre de sa remise en état.
Ils pourront également être stockés provisoirement en merlons périphériques, si nécessaire.

SERVITUDES ET CONTRAINTES

Le projet est intégralement situé dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Perche.

Quatre Indications Géographiques Protégées (IGP) sont recensées sur les communes du rayon d'affichage.

Pour une meilleure lisibilité de la carte, les périmètres du PNR et des IGP ne sont pas affichés sur la carte.

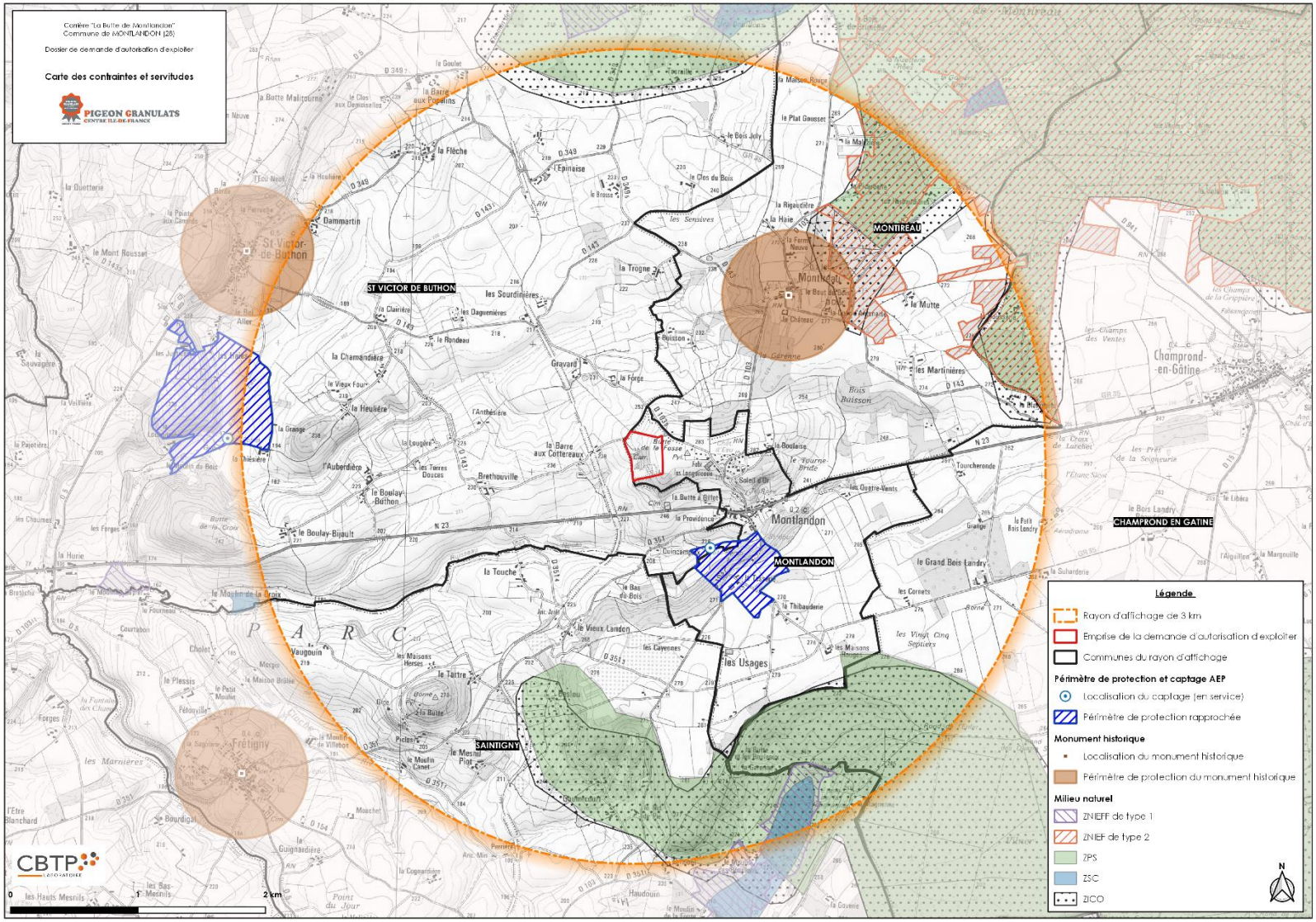

SOLUTIONS DE SUBSTITUTIONS RAISONNABLES

Dans le cadre du présent dossier, s'agissant d'une demande de prolongation d'exploiter, il n'existe pas de solution de substitution à proprement parler.

PRINCIPALES RAISONS DES CHOIX EFFECTUÉS

Foncier et géologie

- ✓ La Société PIGEON GRANULATS CENTRE ILE-DE-FRANCE détient la maîtrise foncière de la parcelle concernée par le projet,
- ✓ La prolongation est économiquement justifiée car il reste encore une quantité importante de gisement à exploiter dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement autorisées.

Économique

- ✓ Maintien d'une activité économique locale : ancrage territorial de la carrière,
- ✓ Maintien d'emplois directs par l'exploitation de son gisement et le transport des matériaux,
- ✓ Approvisionnement des chantiers locaux et réponse aux besoins de la population locale.

Environnementale

- ✓ La carrière présente une faible production ce qui induit des nuisances modérées et limitées,
- ✓ L'exploitation sur un dôme topographique permet une exploitation de la carrière en cuvette, ce qui présente l'intérêt de créer un obstacle à la propagation des nuisances vers l'extérieur,
- ✓ Aucune protection réglementaire liée à l'environnement n'existe sur le site (protections de monuments, de site, d'ouvrages AEP ou de zonages naturels) sauf avec le Parc Naturel Régional du Perche. Toutefois, le projet est en adéquation avec les grandes orientations du PNR,
- ✓ Les mesures organisationnelles et de précautions vis-à-vis des pollutions des eaux, de l'air et des nuisances sonores sont déjà mises en place.

Servitudes et contraintes

- ✓ Le projet est compatible avec les différents documents de planification dont il est concerné,
- ✓ L'analyse des servitudes et des contraintes sur la parcelle sollicitée ne présente pas d'obstacle particulier susceptible de porter atteinte à la poursuite de l'exploitation.

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ÉTAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Thématiques	Scénario de référence : état actuel	Évolution avec projet	Évolution sans projet	Pertinence
Paysage	La carrière est intégrée au paysage	Translation de la zone d'extraction	Le site sera remis en état	Non
Topographie	La carrière modifie la topographie du site	Le constat est le même, les conditions d'exploitation restant identiques. Augmentation de la surface modifiée	Le site sera remis en état et sera remblayé partiellement	Oui
Sols	Décapage de la terre végétale sur la zone d'extraction actuelle	Le décapage progressif de la terre végétal suivant l'avancée de l'extraction. Augmentation de la surface concernée	Régalage de la terre végétale sur les zones remises en état	Non
Sous-sol	Extraction des sables du Perche et décapage des stériles de découverte	Le constat est le même, les conditions d'exploitation restant identiques	Les stériles de découverte seront remblayées sur le site	Oui
Réseau hydrographique	Pas de cours d'eau structuré aux abords du site	Sans objet, rien à signaler	Sans objet, rien à signaler	Non
Eaux souterraines	L'exploitation se situe dans un aquifère de type libre et n'a pas de relation avec le captage AEP le plus proche	Sans objet, rien à signaler	Sans objet, rien à signaler	Non
Climat	Le projet n'est pas vulnérable au changement climatique	Sans objet, rien à signaler	Sans objet, rien à signaler	Non
Qualité de l'air	Le site est générateur de faible envols de poussières et d'émissions gazeuses, durant les phases d'exploitation	Le constat est le même, les conditions d'exploitation restant identiques	Les quantités de poussières et d'émissions gazeuses seront diminuées dans le secteur liées à la cessation de l'activité de la carrière	Oui
Biodiversité	La diversité biologique est faible sur la parcelle concernée par le projet	Diminution de landes à ajoncs et de ronciers, habitats favorables à la nidification de la Linotte mélodieuse	Le site sera remis en état	Oui
Habitat	Le projet se situe dans une zone à faible densité et à proximité du bourg de Montlandon	Durant l'exploitation, l'excavation se rapproche de quelques habitations	Le site sera remis en état	Oui
Activités agricoles	La jouissance des secteurs non-exploités est laissée à l'agriculteur	Translation de la zone d'extraction	Le site retrouvera sa vocation originelle de prairie servant de pâturage aux bovins, lors de la remise en état	Non
Activités économiques	Le tourisme contribue à l'économie générale de la région	Sans objet, rien à signaler	Sans objet, rien à signaler	Non
Patrimoine culturel et loisirs	La carrière est éloignée du patrimoine culturel et des zones de loisirs	Sans objet, rien à signaler	Sans objet, rien à signaler	Non

ÉTUDE DES PRINCIPAUX EFFETS DU PROJET

Cette étude est fondée
sur la démarche suivante :

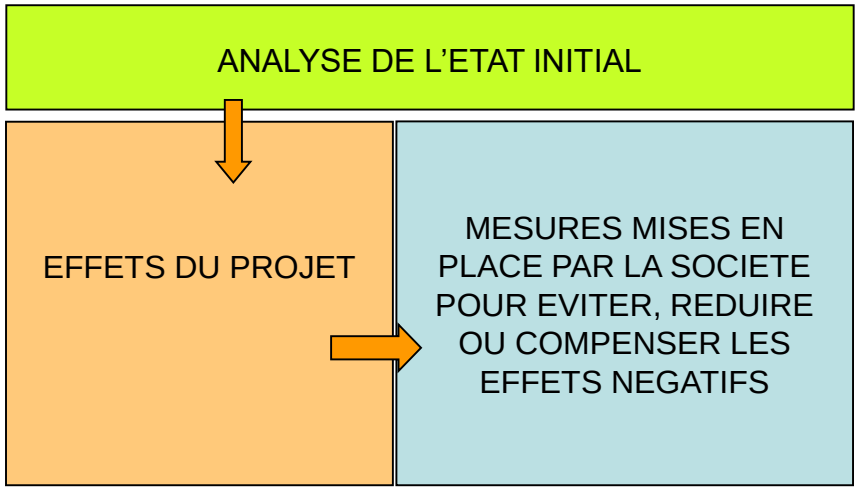

Rappelons que ce projet ne modifie pas les caractéristiques d'exploitation et les aménagements qui ont été validés avec l'autorisation du site en 2006.

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Sur les communes du rayon d'affichage, l'organisation générale territoriale est représentative d'un milieu rural à faible densité.

À proximité de l'exploitation de la Butte de Montlandon, les zones habitées sont constituées par un bâti assez dispersé en foyers isolés localisé au Nord et à l'Ouest. Le bourg de Montlandon se situe à 700 m à l'Est de la carrière, ce qui explique une concentration plus importante des habitations à ce niveau-là.

La particularité du projet est à la fois de se trouver dans une zone à faible densité et de se trouver aux abords du bourg de la commune de Montlandon.

L'aire d'étude correspond à une zone rurale assez commune sans établissement particulièrement important susceptible d'accueillir une population fragile (pas d'hôpitaux par exemple). Les écoles restent assez éloignées du site, tout comme les maisons de retraite.

L'école maternelle de Montlandon (30 élèves environ), située à 1 km au Sud-Est de la carrière, est le seul établissement où la population peut être particulièrement sensible.

Aucune habitation et aucun établissement sensible ne se situent sous les vents-dominants d'Ouest-Sud-Ouest.

En l'absence d'installations industrielles de grande ampleur, il n'y a pas lieu de soupçonner de particularités locales en matière de santé et liées aux activités humaines.

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Émissions de polluants (poussières et rejets gazeux) :

- En fonctionnement normal, **l'exploitation de la carrière ne génère aucune émission atmosphérique autre que les gaz d'échappement des moteurs thermiques**,
- Il n'y aura pas de source supplémentaire d'émissions de poussières en dehors de celles liées au roulage des engins et des camions,
- Les émissions gazeuses camions sont plus importantes que celles des engins,
- Les émissions de CO_2 liés à l'activité de la carrière (camions et engins) sont de l'ordre de 1,1 t/j.

Émissions sonores :

- **Les émissions sonores sont liées à l'activité extractrice de la carrière** : chargement et reprise des matériaux, présence des engins sur le site et circulation des camions,
- **Les dernières mesures de bruit respectent les seuils** prescrits par l'arrêté préfectoral du site aux limites d'extraction et aux zones à émergence réglementée.

Vibrations :

- **Aucun tir de mine n'est effectué sur le site** en raison de la nature meuble du gisement,
- Le site est très peu générateur de vibrations.

Lumières, chaleurs et radiation

- L'installation fonctionnement dans la plage horaire 7h – 18 h,
- Le site n'est pas à l'origine d'une chaleur particulière ou de radiations particulières.

Circulation des camions

- La carrière est desservie par **la route départementale 923 (anciennement RN 23), dont le dimensionnement est adapté au trafic actuel de l'exploitation,**
- Une piste d'accès d'une longueur de 1,7 km a été créée pour relier le site à la RD 923. Elle est uniquement utilisée par l'activité de la carrière,
- **La production moyenne autorisée de la carrière** (40 000 t/an) **engendre un trafic de 6 rotations** de camions par jours (soit 12 passages).

Vue du côté Est de la RD 923 en direction de Montlandon

Vue du côté Ouest de la RD 923 en direction de Nogent-le-Rotrou

Début de la piste d'accès menant à la carrière

COMMODITÉ DE VOISINAGE

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
Émissions de polluants (rejets gazeux et poussières) : • **Le projet a un impact direct, faible et temporaire sur les émissions gazeuses.** Les quantités des émissions gazeuses seront les mêmes que celles présentées dans la situation actuelle. • **L'activité de la carrière a une incidence limitée, temporaire et directe sur les émissions de poussières.** Par rapport à la situation actuelle, l'activité de la carrière de la Butte de Montlandon ne modifiera pas la quantité de poussières émises car la production moyenne annuelle ne sera pas modifiée. • Rappelons que la production moyenne du site (40 000 t/an) n'entraîne pas la mise en place d'un réseau de mesures de retombées de poussières dans l'environnement. Cette réglementation s'applique qu'aux productions supérieures à 150 000 t/an.	• Entretien préventif et régulier des engins, • Arrosage si nécessaire des pistes et de la voie d'accès en période sèche à l'aide d'un tracteur, • Entretien régulier du chemin d'accès au site si besoin, • Bâchage systématique des camions en sortie du site, • Limitation de la vitesse des camions, affichée à l'entrée de la carrière, • La présence de merlons périphériques concourent à limiter la dispersion des poussières sur le site.
Emissions sonores • **L'incidence de l'exploitation de la Butte de Montlandon sur les émissions sonores est directe mais temporaire**. Cependant, elle n'engendre pas d'émissions de bruit susceptibles de générer une nuisance pour les riverains, • Pour rappel les mesures de bruit effectuées sur la carrière respectent les seuils imposés par l'arrêté préfectoral du site.	• Aucune installation de traitement des matériaux ne sera présente sur le site, ce qui réduit les nuisances sonores générées par l'activité de la carrière, • La mise en place de merlons périphériques permettra d'isoler la carrière et de limiter le dérangement lié au bruit. • Pas de fonctionnement en période de nuit, • Vitesse de circulation limitée à 30 km/h à l'intérieur de la carrière, • Entretien régulier des pistes internes afin d'éviter la formation de nids de poules, • Entretien préventif et régulier des engins, • Contrôle du niveau de bruit généré par la carrière en activité aux hameaux limitrophes et aux limites du site.
Vibration : Les vibrations des engins sont trop faibles pour être transmises au sol sur des distances supérieures à plusieurs mètres. **L'impact du projet est nul en termes de vibrations émises.**	• Aucun tir de mine n'est effectué sur le site.

COMMODITÉ DE VOISINAGE

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
Lumière, chaleur, radiation : **L'impact du projet reste nul (chaleur, radiation) à faible pour les émissions lumineuses**. Les lumières des engins ne sont pas dirigées vers l'extérieur du site.	• Exploitation diurne (7h – 18h), • Pas de lumière dirigée vers l'extérieur du site.
Accès et trafic : **Le trafic engendré par l'activité de la carrière a des effets directs, temporaires mais négligeables sur la RD 923. Le trafic de l'exploitation est de 0,3 % sur cette route départementale.** Les conditions d'exploitation restants identiques, le nombre de passages lié à l'activité de la carrière sera similaire (12 passages par jour).	• La production moyenne restera similaire, ce qui évitera d'accroître le trafic sur les routes empruntées par les camions de la carrière, • Évacuation des matériaux depuis une piste d'accès privée rejoignant directement la RD 923 • Entretien régulier des pistes internes • Limitation de la vitesse de circulation des pistes à 30 km/h • Plan de circulation affichée à l'entrée de la carrière avec panneautage sur le site • Surveillance de l'état des chaussées et nettoyage en cas de besoin • Surveillance du bon état de la signalisation routière aux abords du site

Le projet n'est pas générateur d'incidence supplémentaire, les conditions d'exploitation restant les mêmes.

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

La carrière se situe à 1,8 km au Sud-Ouest d'une ZNIEFF de type 2 et à 1,8km au Nord d'une ZPS.

Le projet est inclus dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Perche. Pour une meilleure lisibilité de la carte, le périmètre du PNR n'est pas affiché.

Une charte pour la période 2010-2022 a été élaborée pour le PNR du Perche. Elle repose notamment sur trois grandes orientations où découlent des priorités. Le projet est en adéquation avec ces orientations.

La carrière de la Butte de Montlandon se situe intégralement dans le périmètre du PNR du Perche.

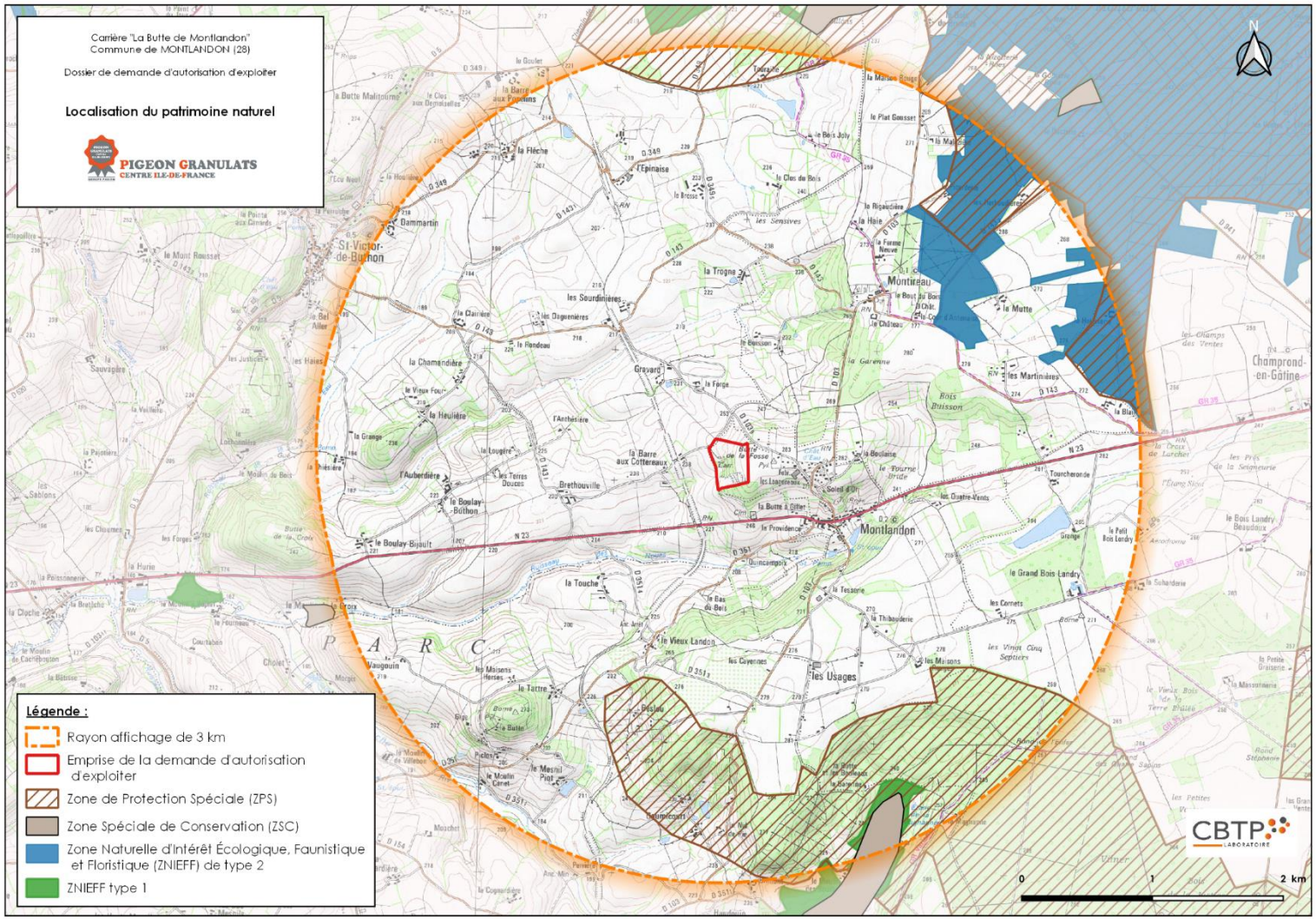

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Habitats, flore et zones humides :

Le périmètre d'étude rapproché est majoritairement couvert par des prairies. Se trouvent également des boisements, des cultures (secteur Ouest et Nord), des landes à ajoncs et une zone perturbée correspondant à la carrière en exploitation et aux cheminements. Les autres habitats présentent des superficies plus modestes (ronciers, plantations, haies…). La carte ci-jointe cartographie les habitats du site.

Voici quelques photographies des habitats les plus représentatifs du site :

Prairie

Lande à ajoncs

Boisement

Aucun des habitats recensés n'a une valeur patrimoniale particulière : aucun habitat d'intérêt communautaire et aucun habitat caractéristique de zone humide.

Pour ce qui concerne la flore vasculaire, 104 taxons ont été inventoriés, mais aucun d'entre eux ne présente une valeur patrimoniale particulière (pas d'espèce règlementée et pas d'espèce figurant en liste rouge).

Enfin, aucune espèce exotique envahissante n'est présente sur le site.

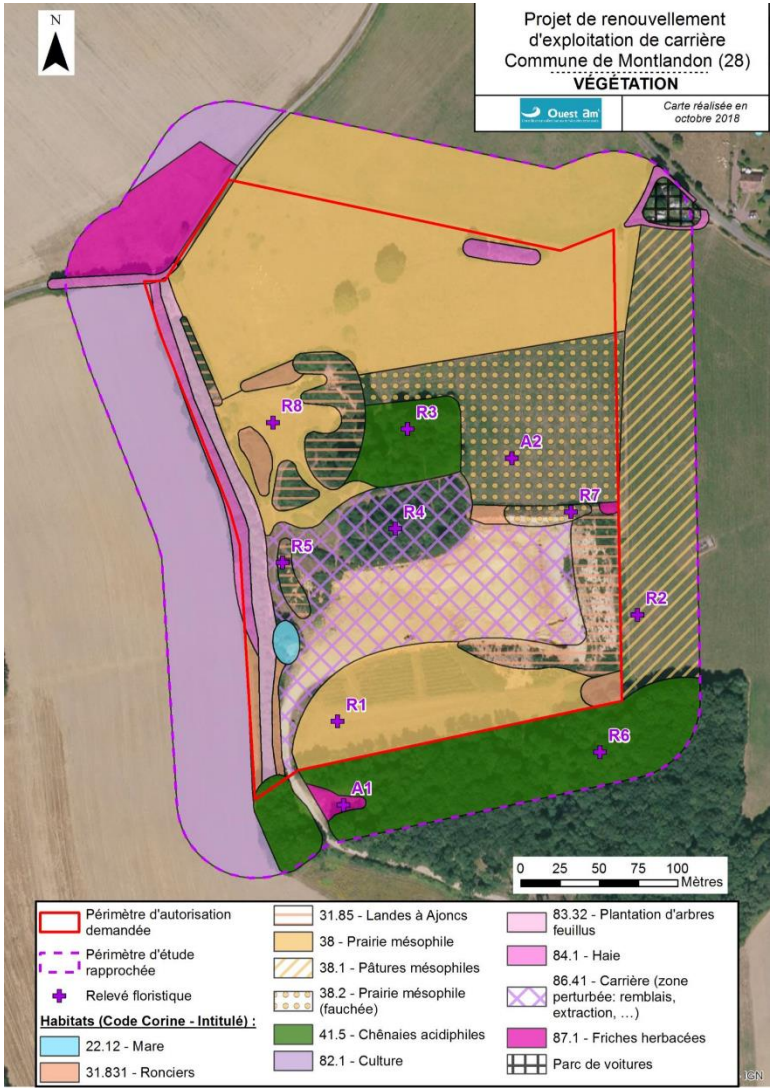

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Faune :

La diversité faunistique est globalement pauvre. Ceci est lié principalement à la faible diversité des habitats : l'absence de milieux aquatiques, de zones humides et de haies pluristratifiées.

L'intérêt du site réside dans les boisements et les fourrés. Compte-tenu de sa taille très réduite, le boisement central est beaucoup plus pauvre en oiseaux que celui qui est situé au Sud de la carrière. La lisière Nord et Ouest de ce boisement, ainsi que deux alignements d'arbres en limite Ouest et Nord, constituent des territoires de chasse pour les chauves-souris.

L'intérêt des fourrés est lié à la présence de deux espèces de reptiles (en bordure Ouest du site) et à la présence de la Linotte mélodieuse (photographie à droite), espèce protégée et patrimoniale représentée sur le site par plusieurs couples nicheurs.

Trame verte et bleue :

Au regard du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Centre-Val de Loire, le site est situé dans la sous-trame des milieux boisés, catégorie « zones de corridors diffus à préciser localement ». Il se situe également dans une zone de corridor écologique potentiel pour les milieux prairiaux.

A l'échelle locale, on constate cependant que la Trame verte est en mauvais état. Le maillage de haie est très réduit.

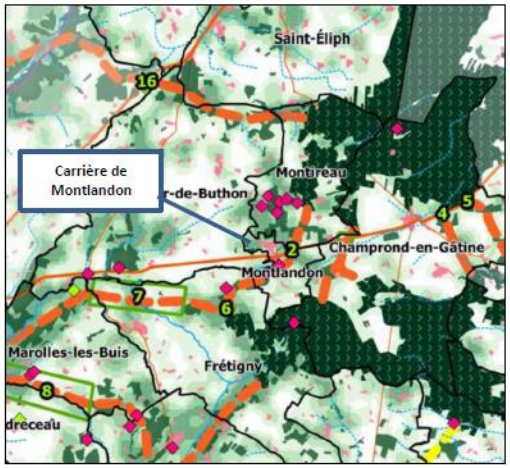

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
Zones institutionnalisées Compte tenu de la distance qui sépare le projet du site Natura 2000 le plus proche et de la nature du projet, **les impacts potentiels seront insignifiants.**	
Aspects floristiques et habitats naturels **La carrière de la Butte de Montlandon a des incidences directes et indirectes mais temporaires** sur les habitats.	• Développement spontané de landes à ajoncs et de ronciers.
Aspects faunistiques **Le projet a un impact temporaire sur la Linotte mélodieuse** car il prévoit la destruction d'habitats favorables (landes à ajoncs et ronciers) pour la nidification de l'espèce. **Sur les autres espèces faunistiques, la carrière ne génère que très peu d'impacts.**	• L'exploitation de la carrière a été délimitée pour épargner les secteurs de chasses pour les chauves-souris au Sud et les landes à ajoncs à l'Ouest du site, • Défrichement en dehors des périodes de nidification, • Limitation des défrichement et des voies de circulation au strict minimum nécessaire pour l'exploitation, • Boisements des fronts talutés et de la bande non-exploitée favorable à la faune locale, • Développement spontané de landes à ajoncs et de ronciers.
Continuités écologiques **Le projet a une incidence positive et permanente sur les continuités écologiques** de la sous-trame des milieux boisés par le boisement des fronts talutés et de la bande non-exploitée.	

Par rapport au projet actuel, il n'y a aucune incidence supplémentaire.

EAUX SUPERFICIELLES

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- Le site appartient à la masse d'eau superficielle de « La Cloche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Huisne »,
- Le réseau hydrographique est peu développé aux alentours du site. Le cours d'eau le plus proche de la carrière est celui des Noues, qui est localisé à 620 m au Sud de la carrière,
- Le projet est compatible avec les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et la Gestion de l'Eau (SDAGE) Bretagne et du Schéma Directeur de la Gestion de l'Eau (SAGE) de l'Huisne,
- La commune de Montlandon n'est pas située dans un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

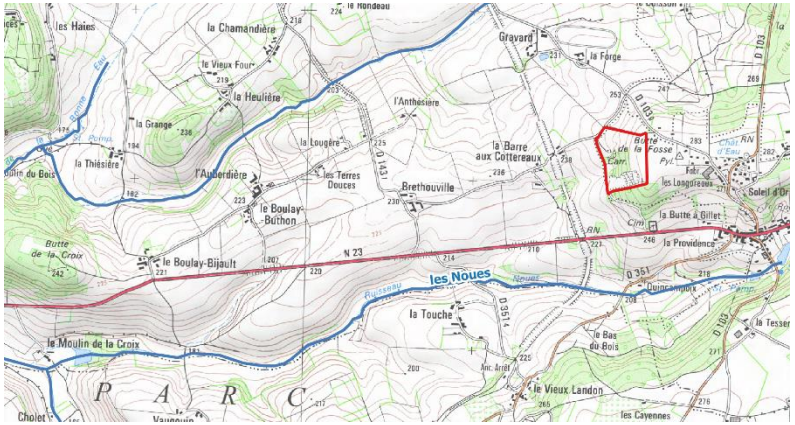

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
Effets qualitatifs : • Pas de risque de pollution des eaux superficielles car aucun rejet vers le milieu extérieur, • Risque limité de transfert des polluants vers le sous-sol et les eaux souterraines.	• Aucun rejet d'eau canalisé vers le milieu extérieur, • Pas de stockage de GNR ou de lubrifiants sur site.
Effets quantitatifs : • Pas de connexion entre avec le réseau hydrographique à proximité de la carrière, • Pas de prélèvement et pas de rejet d'eau.	

Les conditions d'exploitation restent les mêmes qu'actuellement. Le niveau d'incidence peut être qualifié de faible à nul au regard des mesures de protection.

EAUX SOUTERRAINES

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- Au droit de la carrière, le principal aquifère est constitué par les sables du Perche, de type libre,
- Sur l'exploitation, le toit de la nappe n'a pas été atteint par les extractions actuelles puisque le carreau du site est parfaitement sec,
- Le captage d'alimentation en eau potable (AEP) de la Corne Haute est situé à 300 m au Sud-Ouest du bourg de Montlandon. Bien qu'exploitant les sables du Perche, la carrière de la Butte de Montlandon n'a pas de relation avec le captage AEP.
- Aucun captage pour l'alimentation en eau potable et périmètre de protection associés ne sont recensés en périphérie étendue du projet.

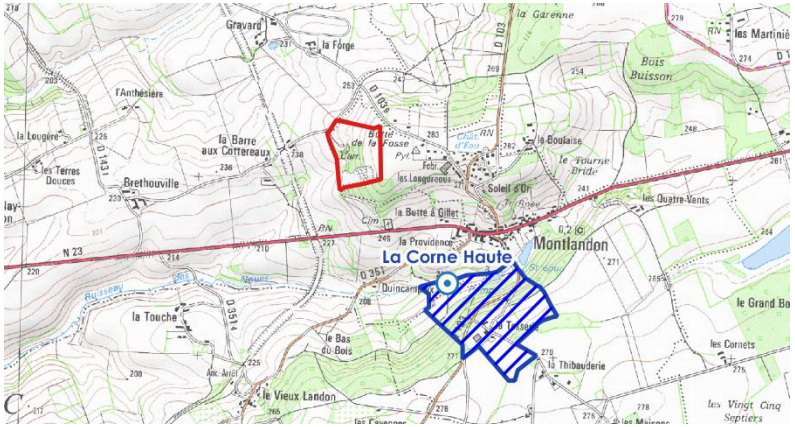

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
L'impact qualitatif du projet sur les eaux souterraines a une incidence directe et temporaire notamment lié : • aux risques de pollution des eaux souterrains qui sont très faibles par rapport aux conditions d'exploitation de la carrière, • au danger principal est qui lié au rejet accidentel d'hydrocarbures à partir des engins et présents sur le site et au ravitaillement en carburant. Des mesures de protection sont mises en place sur le site pour limiter tout risque de pollution accidentelle des eaux souterraines.	• Absence de stockage de carburant ou d'huiles usagées sur le site. Les engins sont ravitaillés à la demande en bords à bords au niveau de l'aire étanche, avec toutes les précautions d'usage, • Aucune opération d'entretien et de maintenance sur le site, • Mise à disposition de kits anti-pollution pour récupérer d'éventuels matériaux souillées aux hydrocarbures, • Consigne au personnel pour l'utilisation correcte de la bâche imperméable et du kit d'intervention, • Vérification et entretien régulier des engins et machines, • Véhicule spécialisé équipé d'un arrêt d'urgence sur la pompe d'alimentation et d'une vanne manuelle d'arrêt de l'alimentation du pistolet distributeur.
Concernant **l'aspect quantitatif, aucune incidence n'est à prévoir** car aucun pompage d'eau n'est effectué sur le site.	

Les condition d'exploitation restent les mêmes qu'actuellement. Aucune incidence ne vient s'ajouter par rapport au précédent projet.

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- **Les déchets de l'industrie extractive** : l'épaisseur des stériles de découverte (argiles à silex) est estimée à 8 m et représentent environ 265 000 m^3 de matériaux.

➢ Le plan de gestion des déchets d'exploitation de l'industrie extractive a été mis à jour. Ce plan est présenté dans la partie demande.

- **Déchets non dangereux et dangereux** : aucun déchet n'est produit sur le site.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
L'incidence du projet sur les déchets d'exploitation peut être jugé directe, temporaire et non négligeable.	**Mesures générales :** • Aucun stockage de GNR et de lubrifiants ne sera présent sur le site, • Aucune opération de maintenance et d'entretien ne sera effectué sur le site. **Les déchets de l'industrie extractive** : • La carrière suivra un plan de gestion des déchets de l'industrie extractive, • Les stériles de découverte et les terres végétales seront remblayées lors de la remise en état (solution prioritaire) ou stockées de façon temporaires en merlons périphériques.

Le projet n'est pas générateur d'incidence supplémentaire, les conditions d'exploitation restant les mêmes.

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Climat et air :

- La région du Perche présente une pluviométrie élevée et un climat tempéré,
- Aucune habitation proche de l'exploitation ne se situe sous les vents dominants d'Ouest-Sud-Ouest,
- La qualité de l'air est globalement bonne dans le département d'Eure-et-Loir d'après les données locales.

Énergie :

- Le site ne consomme pas d'électricité.
- La consommation de gazole non-routier (GNR) GNR correspond au fonctionnement de la chargeuse présente sur le site (hors transport des matériaux).

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
L'activité de la carrière a un impact direct, permanant mais négligeable sur l'utilisation de la ressource et de l'énergie. Le principal poste de consommation d'énergie est lié à la consommation d'hydrocarbure.	• Adaptation de la taille des machines, • Entretien régulier et rigoureux des machines, • Sensibilisation du personnel aux économies d'énergie, • Formation à la conduite économique des camions clients du groupe PIGEON.

Par rapport à l'exploitation actuelle, il n'y a aucun effet supplémentaire.

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

- La découverte est constituée d'un horizon de terre végétale sur une épaisseur d'environ 0,20 m, puis de 8 m environ d'argile à silex. Le décapage de la découverte est réalisé par campagnes avec une pelle et un dumper. Ce décapage est réalisé de façon coordonnée à l'exploitation, sans excéder une surface d'une année d'extraction. Il est calqué sur le phasage d'exploitation prévisionnel.
- Les sources de pollution concernent les hydrocarbures, seul mélange de substances polluantes utilisé en quantité non négligeable sur une carrière (carburant des engins),
- Aucune trace de sol pollué n'a été recensé sur le site.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
L'impact est considéré signification, direct à court terme mais temporaire. Cet impact est cependant à relativiser dans la mesure où la remise en état des terres agricoles se fait de manière coordonnée à l'exploitation.	• Aucun stockage de GNR et de lubrifiants sur le site, • Pas d'extension de la surface d'excavation initialement autorisée, • Remise en état coordonnée à l'avancement de l'exploitation, • Décapage, par campagnes ponctuelles, coordonnée à l'avance de l'exploitation de manière à réduire les surfaces décapées inutiles, • Décapage et régalage directement sur les zones de remise en état (solution prioritaire) ou stockage provisoire en merlons périphériques, • Hauteur limitée des stocks temporaires des terres de découvertes à 2 m.

Les conditions d'exploitations restent les mêmes qu'actuellement. Aucune incidence ne vient s'ajouter par rapport au précédent projet.

BIEN MATÉRIELS ET PATRIMOINE CULTUREL

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

La sensibilité des biens matériel est faible à proximité de la carrière en raison de leur nombre réduit.

Le monument historique le plus proche de la carrière de la Butte de Montlandon est celui de l'église de Saint-Barthélémy, située à Montireau, classé monument historique en 1980. Elle est située à 1,5 km au Nord-Est du projet.

Église de Saint-Barthélémy

Aucune zone de présomption archéologique n'est recensée dans le rayon d'affichage des 3 km.

Le site est éloigné de toute zone archéologique et de monument historique.

Le projet n'a aucune incidence sur les biens matériels et le patrimoine culturel.

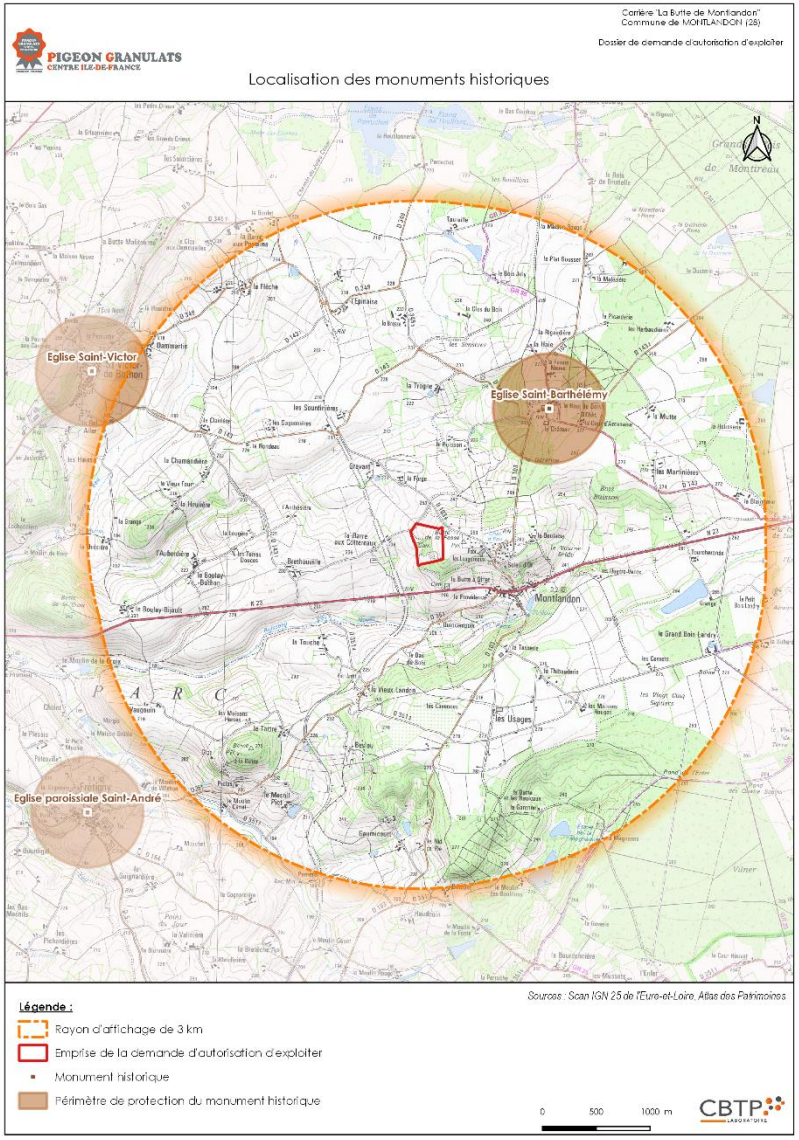

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

Le projet se situe à la limite des entités paysagères de la Gâtine de Champrond-en-Gâtine et des collines autour des affluents de la Cloche et de la rive gauche de l'Huisne aval où le paysage est peu vallonné et assez ouvert. La carrière est implantée au sommet d'une butte qui est le point culminant du secteur (283 m NGF).

Compte-tenu de sa position à flanc de colline, la carrière de la Butte de Montlandon n'est visible que depuis une situation Occidentale par rapport à la butte topographique (*cf* carte ci-jointe). En outre, l'habitat étant dispersé à cet endroit, l'impact subi par les riverains les plus proches est aussi très important à analyser. C'est le point qui apparait le plus sensible.

Les routes peuvent ouvrir par moment des fenêtres visuelles sur la carrière, notamment la RD 923, qui longent le site. Les autres routes sont trop éloignées ou trop peu empruntées pour représenter un enjeu.

Les photographies ci-après présentent les perceptions visuelles actuelles les plus importantes.

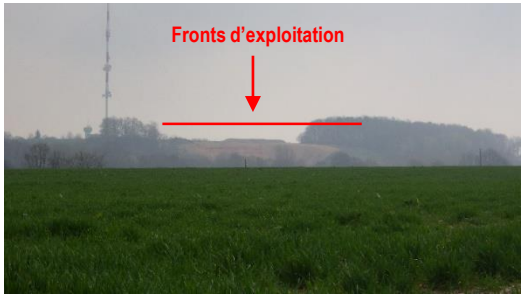

Vue 2 depuis l'habitation située au Nord du lieu-dit de la Lougère

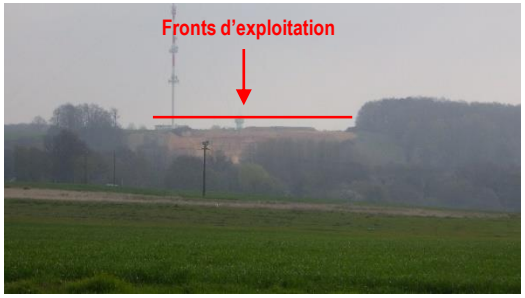

Vue 3 depuis le hameau de Brethouville

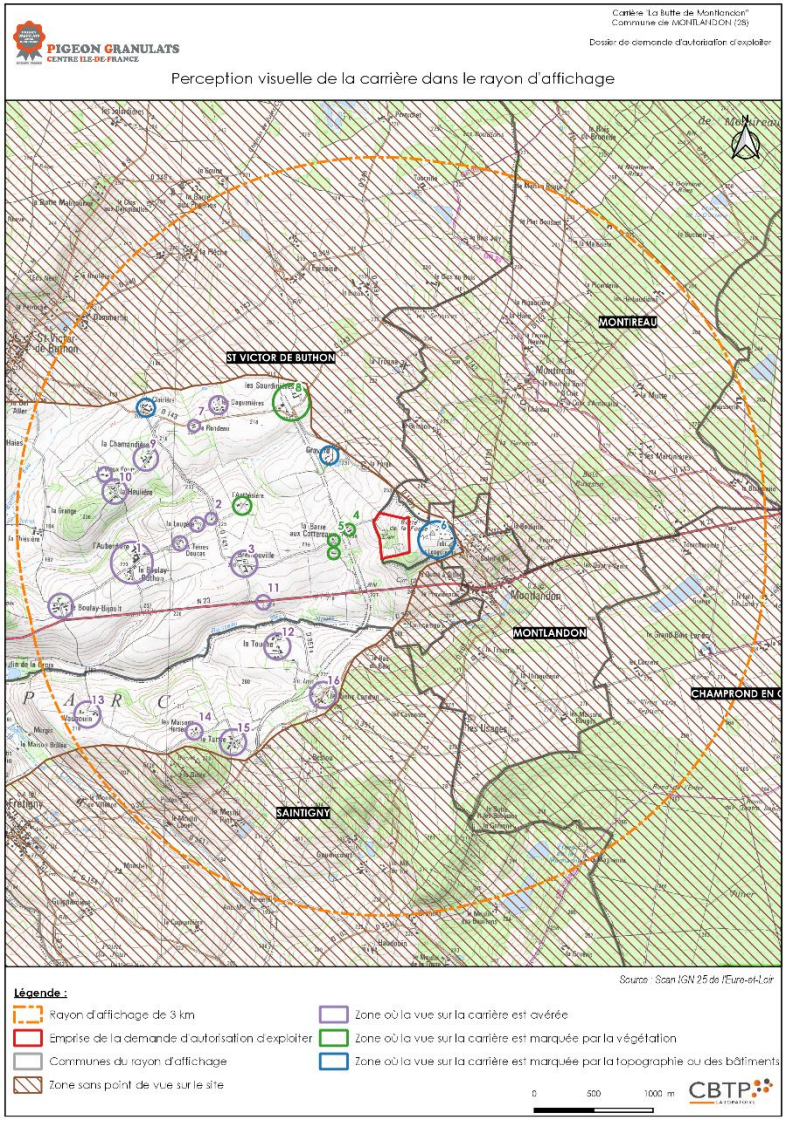

PAYSAGE ET PERCEPTION VISUELLE

DESCRIPTION DE L'ÉTAT INITIAL

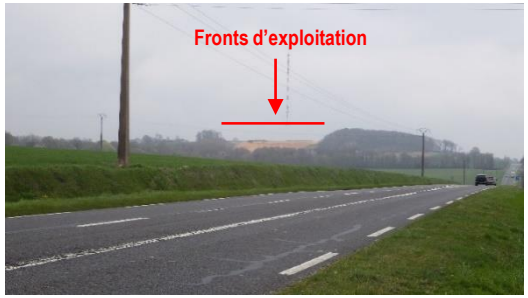

Vue 11 depuis la RD 923 en direction de Montlandon

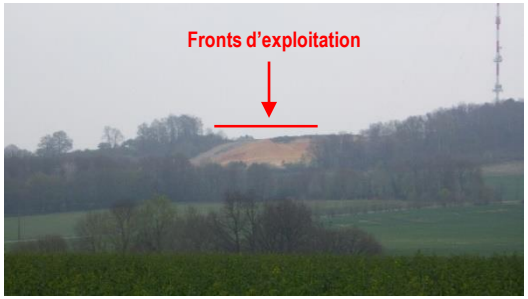

Vue 12 depuis le hameau de la Touche

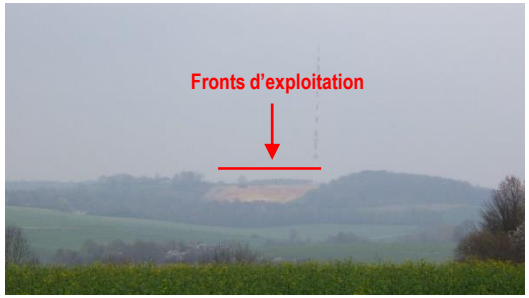

Vue 13 située depuis le hameau du Vaugouin

Les photographies ci-avant montrent que l'excavation est visible depuis la partie Ouest de l'exploitation. La perception visuelle de la carrière est renforcée avec les couleurs ocres des sables du Perche et rouge des terres de découverte qui attirent le regard par contraste avec la verdure des boisements aux alentours du site. De plus, par ses dimensions, l'émetteur de télédiffusion implanté à l'aplomb de l'exploitation, capte le regard du passant qui ne peut s'échapper sans avoir un regard sur le site.

EFFETS POTENTIELS DU PROJET	MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION, COMPENSATION
L'activité de la carrière sur le paysage a un impact permanent par la modification de la topographie locale.	• La remise en état du site sera réalisée de manière coordonnée aux travaux d'extraction, • Les terrains seront partiellement remblayés et les fronts de taille seront talutés. Les talus et la bande non-exploitée seront boisés pour une meilleure intégration paysagère.
L'incidence de la carrière sur les perceptions visuelles est significative, directe mais temporaire. Les perceptions visuelles sont localisées à l'Ouest de la butte et concernent principalement l'excavation.	• Le décapage de la terre végétale sera réalisée de façon coordonnée à l'exploitation pour éviter que de grandes surfaces ne soient mises à nu et attirent le regard en raison de leur couleur rouge, • Un merlon paysager a été crée en partie Ouest du site et végétalisé pour diminuer l'impact visuel des habitations situées.

LA REMISE EN ÉTAT DU SITE

PRINCIPE DE LA REMISE EN ÉTAT

La remise en état de la zone exploitée consistera à **reconstituer des terres agricoles avec un remblayage partiel du site de façon coordonnée à l'exploitation.**

Les opérations de remise en état concerneront :

- Le remblayage partiel du carreau de l'extraction,
- Au régalage des terres végétales sur les terrains partiellement remblayés,
- Un talutage en pente douce des fronts (30°),
- Au boisement de ces pentes et de la bande non-exploitée.

RÉGALAGE DES TERRES VÉGÉTALES

Les terres de découverte seront régalées directement sur la surface remblayée, **sur une épaisseur de 20 cm** correspondant à l'épaisseur moyenne initiale du sol avant décapage.

Les terrains pourront être ensemencés pour relancer l'activité biologique de la terre végétale.

Les terrains remis en état feront l'objet d'une fauche tardive jusqu'à la fin de l'autorisation.

OPÉRATIONS DE REMBLAYAGE

Le principe de remise en état intègre un remblayage partiel des terrains avec les matériaux de stériles de découverte. Aucun apport d'origine extérieure n'est effectué.

Les travaux de remise en état seront coordonnées à l'avancement de l'extraction afin de limiter la surface en exploitation. Les stériles de découverte seront mises en place au fur et à mesure en comblant les carreaux d'extraction jusqu'à atteindre le niveau topographique souhaité. Le carreau remis en état aura une pente de 3 à 4 % pour éviter la stagnation des eaux.

TALUTAGE DES FRONTS D'EXPLOITATION

La verticalité des fronts sera atténuée par le remodelage de la pente, jusqu'à obtenir 30° d'inclinaison. Ce remodelage sera effectué par dépôts successifs des terrains argileux de découverte.

Une fois la pente souhaitée obtenue, de la terre végétale y sera régalée et des arbres seront plantés. Ces plantations seront composées d'essences locales. La bande non-exploitée sera également boisée.

Le boisement s'effectuera selon les recommandations du Parc Naturel Régional du Perche.

LA REMISE EN ÉTAT DU SITE

PIGEON GRANULATS
CENTRE ILE-DE-FRANCE

DOSSIER DE DEMANDE DE PROLONGATION D'EXPLOITER UNE CARRIÈRE

Rubrique 2510-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Commune de MONTLANDON (28)

TOME 5
RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGERS

CBTP LABORATOIRE

Janvier 2020 – Indice 1.3

ÉVALUATION DES RISQUES PRÉSENTS SUR LE SITE

Cibles	Principaux phénomènes dangereux	Évènements initiateurs	Risques théoriques	Mesures de maîtrise de risques existantes et retour d'expérience	Constat actuel (retour d'expérience) et analyses des mesures exposées	Niveau de gravité	Niveau de probabilité	Niveau de criticité
Pollution des eaux et des sols	Opérations de ravitaillement en carburants	Débordement des réservoirs et mauvaise manipulation	Infiltration, ruissellements ou rejets de substances indésirables	Ravitaillement est réalisé sur une aire étanche bétonnée en bord à bord, par un véhicule spécialisé équipé de pistolet anti retour avec procédure spécifique à appliquer lors des opérations de ravitaillement	Aucun incident recensé lors des phases d'exploitation passées Procédures spécifiques pour la surveillance des postes sensibles Intervention rapide possible	1	C	
	Circulation des engins	Risque de collision		Plan de circulation interne, vitesse limitée dans l'emprise		1	D	
	Présence d'engins	Fuites et rupture de conduits		Entretien régulier des engins		1	C	
Pollution de l'air	Présence d'hydrocarbures (carburants, huiles,etc)	Combustion accidentelle Fonctionnement de moteurs "mal réglés"	Inhalation en grande quantité de composés toxiques	Présence d'extincteurs à proximité des sources potentielles Conformité des engins et entretien régulier	Exploitation en dent creuse sans relation directe avec l'extérieur	1	D	
	Emissions de poussières minérales	Extraction des matériaux Circulation des engins		Entretien et arrosage des pistes en période sèche Vitesse de circulation limitée		1	D	
Incendie	Présence de carburant	Echauffement des moteurs	Rayonnement thermique Emanations de fumée	Entretien régulier des engins	Procédures de surveillance et de maîtrise des risques prévues Opérations menées sur des surfaces minérales Présence limitée de combustibles à l'exception des hydrocarbures contenus dans les réservoirs des engins et des camions (propagation d'un incendie limitée) Extincteurs régulièrement révisés	1	D	
	Présence d'équipements électriques	Echauffement des moteurs, court-circuit		Entretiens réguliers avec contrôles		1	D	
	Opérations de ravitaillement	Présence d'hydrocarbures		Procédure spécifique à appliquer lors des opérations de ravitaillement		1	C	
	Circulation des engins	Collision		Plan de circulation interne, vitesse limitée dans l'emprise		2	D	

ÉVALUATION DES RISQUES PRÉSENTS SUR LE SITE

Cibles	Principaux phénomènes dangereux	Évènements initiateurs	Risques théoriques	Mesures de maîtrise de risques existantes et retour d'expérience	Constat actuel (retour d'expérience) et analyses des mesures exposées	Niveau de gravité	Niveau de probabilité	Niveau de criticité
Explosion	Présence de carburant	Collision avec incendie	Effet de souffle Rayonnement thermique	Présence d'extincteurs sur les engins	Aucun incident recensé lors des phases d'exploitation passées Procédures spécifiques pour la surveillance des postes sensibles Intervention rapide possible	2	D	
Accidents corporels	Opérations d'exploitation	Instabilité des fronts Eboulement et glissements de terrains Collision entre engins Présence de tiers sur le site	Traumatismes corporels	Surveillance, purge régulière des fronts ou mise en sécurité Présence de panneaux de circulation Vitesse de circulation limitée sur le site Panneaux et balisage des pistes internes de circulation Accès réglementé au site (présence de barrière et clôture) Port obligatoire des équipements de protection individuelle		1	C	
	Evacuation des matériaux hors du site	Défaillance d'un conducteur		Voie d'accès privée entre le site et la RD 923	Aucun incident recensé lors des phases d'exploitation passées	1	D	
	Présence de bassins de décantation	Chute entraînant une noyade ou un enlisement		Accès réglementé au site (présence de barrières ou de clôtures autour des bassins de décantation) Signalisation adéquate (panneaux indiquant les risques de noyade et d'enlisement) à proximité des bassins Dispositifs de sauvetage seront mis en place autour des bassins (bouées, échelles)		2	E	

LOCALISATION DES ZONES À RISQUES SUR LE SITE

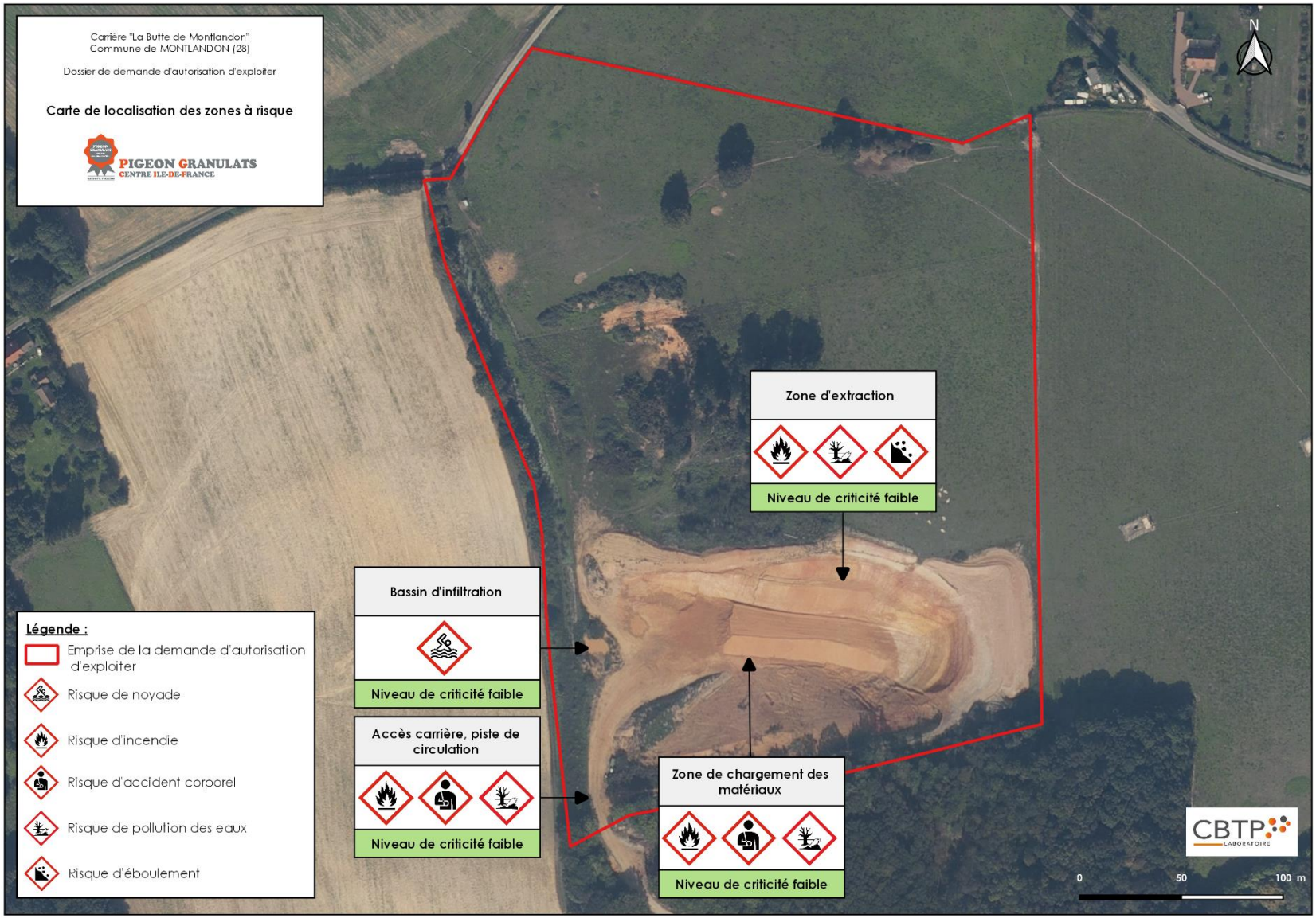

ZA de la Richardière
3, rue Lépine – BP 33216
35 532 NOYAL-SUR-VILAINE
Tél. : 02 99 41 65 94
http://www.lcbtp.com